

Les Rendez-vous Parlementaires du Contribuable

N° 13

le 28 mars 2006

Stop à la hausse de la fiscalité locale

*Présidé par Jean-Marc Roubaud,
député du Gard*

Résumé

Les dépenses des collectivités locales ont augmenté de 70 % entre 1993 et 2004 et la hausse vertigineuse de la fiscalité locale a été accentuée par les dernières alternances au sein des exécutifs régionaux. Chacun s'accorde à souligner l'urgence d'une réaction vigoureuse à ces dérives. Pour en débattre, Contribuables Associés a organisé un Rendez-vous Parlementaire, présidé par Jean-Marc Roubaud, député du Gard et initiateur d'une proposition de loi visant à encadrer le taux de l'impôt. Hervé Mariton, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur l'évolution de la fiscalité locale, y a rappelé les principales conclusions de sa mission, et Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, a dénoncé l'opacité entretenue du système. Pour éclairer le débat, deux experts ont apporté leur contribution: Jean-Philippe Delsol, avocat fiscaliste, et Hansjörg Blöchliger, de l'OCDE.

**CONTRIBUABLES
ASSOCIES**
TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

Députés participants

AUBERGER Philippe
BAGUET Pierre-Christophe
BIANCHERI Gabriel
BINETRUY Jean-Marie
BLANC Etienne
BRANGET Françoise
BRUNEL Chantal
CINIERI Dino
COURTIAL Edouard
COUSIN Alain
COUSIN Jean-Yves
CUGNENC Paul-Henri
DELNATTE Patrick
DESCAMPS Jean-Jacques
DOOR Jean-Pierre
FOLLIOU Philippe
FOURGOUS Jean-Michel
FRANCINA Marc
FRANCO Arlette
GARD Daniel
GATIGNOL Claude
GUILLAUME François
HILLMEYER Francis
HUYGHE Sébastien
JACQUE Edouard
LECOU Robert
LE FUR Marc
LETT Céleste
MARITON Hervé
MARTIN-LALANDE Patrice
MEHAIGNERIE Pierre
MERVILLE Denis
MEYER Gilbert
MIGNON Jean-Claude
MOTHRON Georges
MOYNE-BRESSAND Alain
NESME Jean-Marc
NICOLAS Jean-Pierre
POULOU Daniel
PERRUCHOT Nicolas
PERRUT Bernard
PONS Josette
PRORIOU Jean
QUENTIN Didier
RAISON Michel
REYMANN Marc
ROUAULT Philippe
ROUBAUD Jean-Marc
SCELLIER François
TERROT Michel
TRASSY-PAILLOGUES Alfred
VANNESTE Christian
VIALATTE Jean-Sébastien
VITEL Philippe

Députés représentés

BEAUDOIN Patrick
BERTHOL André
BONNOT Marcel
BRAY Guislain
BRIAND Philippe
BUR Yves
CAILLAUD Dominique
COCHET Philippe
CORTADE Alain
DECAGNY Jean-Claude
DECOOL Jean-Pierre
DIEFENBACHER Michel
FAGNIEZ Pierre-Louis
GARRAUD Jean-Paul
GILARD Franck
GODFRAIN Jacques
GORGES Jean-Pierre
GUEDON Louis
GUIBAL Jean-Claude
HUNAUULT Michel
KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
LEONARD Jean-Louis
LEPERCQ Arnaud
LE RIDANT Jean-Pierre
LUCA Lionnel
MACH Daniel
MALLIE Richard
MENUUEL Gérard
MERLY Alain
MESLOT Damien
NUDANT Jean-Marc
OLLIER Patrick
POLETTI Bérange
RICHARD Dominique
RIVIERE Jérôme
ROQUES Serge
SANTINI André
SOISSON Jean-Pierre
TEISSIER Guy
THARIN Irène
TIBERI Jean
WARSMANN Jean-Luc
ZIMMERMANN Marie-Jo

Sommaire :

Préambule

par Benoîte Taffin, porte-parole de Contribuables AssociésPage 6

Introduction

par Jean-Marc Roubaud, député du GardPage 7

Les vertus de la concurrence et de l'expérimentation

par Jean-Philippe Delsol, avocat au barreau de LyonPage 9

La demande publique n'est pas infinie

par Hervé Mariton, député de la DrômePage 13

Une fiscalité particulière

par Hansjörg Blöchliger, expert fiscal du Fiscal Relations Network (OCDE)Page 19

Traiter les finances publiques comme les particulier traitent les leurs

par François Scellier, député et président du conseil général du Val-d'Oise.....Page 22

De la nécessité d'une guerre dure

par Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.....Page 23

Paroles d'élus :

Sur la gabegie :

« Il y a beaucoup de débordements au niveau des syndicats intercommunaux : ils se lancent dans la communication, dans des structures de personnel, dans des investissements pas toujours maîtrisés. Le contribuable doit assumer, en plus de la fiscalité locale, une fiscalité syndicale. »

« Les cabinets de communication, les études en tous genres, les chargés de mission : tout cela coûte horriblement cher. »

« À Saint-Quentin-en-Yvelines, les élus de gauche ont décidé qu'il leur fallait un château. Tous les jours, c'est la fête au château ! Comme ils ne le trouvent pas assez grand, ils ont décidé de prendre un nouvel hôtel de ville intercommunal, qui va coûter entre 20 et 30 millions d'euros ! »

Sur la démagogie :

« Dans mon département, passé à gauche, tous les barèmes sociaux sont majorés pour faire plaisir aux électeurs. Et ce sont des dépenses supplémentaires fondées sur des choix politiques qui consistent à assister toujours plus. »

« Le rôle de l'élu, c'est de montrer le chemin, de montrer où est l'intérêt général. Si nous expliquons à nos administrés pourquoi nous disons non, ils sont tout à fait capables de le comprendre. »

« Il faut faire attention à ceux qui s'autoproclament vertueux et regarder de plus près. Dans ma commune, mon taux n'a pas bougé depuis onze ans, mais j'ai fait beaucoup d'investissements avec l'argent des autres : conseil général, conseil régional et État. C'est facile, dans ces conditions, de dire : voilà enfin un maire vertueux ! »

« Mon président de communauté de communes n'attend qu'une chose, c'est de me piquer des compétences. Quand je résiste, il poursuit son action et nous nous retrouvons à faire deux fois la même chose ! »

Sur les solutions :

« Il faut effectuer les dépenses d'investissement en pensant toujours au retour sur investissement. C'est une autre culture. Tout investissement doit créer de la richesse. »

« Il faut une réforme globale : peu d'élus arrivent à suivre, malgré la formation financière qui leur est dispensée. »

Sur l'opacité du système :

« Dans mon conseil municipal, je suis un des seuls à maîtriser la technique du budget. Les budgets sont faits par l'administration pour qu'on n'y comprenne rien. Quand je présente le mien, je suis obligé d'en faire un second pour que les conseillers comprennent ! »

« C'est vrai que nous avons du mal à obtenir les simulations de Bercy. Tu leur demandes une simulation économique, ils font une simulation de recette fiscale pour l'État. Ils ne comprennent pas la différence. »

« Il faut que le politique reprenne le pouvoir sur l'administration. Il faut que les énarques soient foutus hors des ministères ! »

Préambule

par Benoîte Taffin,

porte-parole de Contribuables Associés

Voilà maintenant près de trois ans que Contribuables Associés organise des réunions de travail avec les députés. Nous abordons des sujets divers, parfois un peu iconoclastes. Nous avons lancé le débat sur le service garanti, qui est aujourd'hui d'actualité; nous avons parlé de l'ISF, de la rénovation du statut des fonctionnaires... Ces sujets n'étaient pas faciles, mais nos débats ont toujours permis d'ouvrir des portes. Nous essayons toujours de déboucher sur des propositions concrètes, voire sur des propositions de lois, comme celles que Lionel Luca a déposées sur les droits de succession à la suite de l'une de nos réunions, ou celle de Léonce Deprez sur le statut des fonctionnaires de l'État. Après notre dernier Rendez-vous Parlementaire sur l'intercommunalité, présidé par Denis Merville, nous avons activement soutenu la proposition de loi déposée par Patrick Beaudouin et Philippe Pemezec.

Aujourd'hui, nous avons choisi comme titre : « Stop à la hausse de la fiscalité locale ». Qui d'autre que Jean-Marc Roubaud pouvait aussi bien présider notre Rendez-vous, puisqu'il a récemment déposé une proposition de loi visant à limiter cette hausse? Son initiative s'inscrit parfaitement dans les conclusions de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la fiscalité locale, dont Hervé Mariton a été le rapporteur.

Nous entendrons également deux experts: Jean-Philippe Delsol, avocat au barreau de Lyon, qui dirige l'Institut de recherche économique et fiscale (IREF) et Hansjörg Blöchliger, qui est membre du centre de politique et d'administration fiscale de l'OCDE.

Introduction

*par Jean-Marc Roubaud,
député du Gard*

Je ne suis pas un professionnel de la politique : je suis pharmacien, toujours en activité, et j'ai débuté il y a plusieurs dizaines d'années. J'avais déjà été estomaqué, d'une part par la complexité administrative de ce pays, d'autre part par l'accablement de charges qui pesait sur les entreprises bien sûr, mais aussi sur les salariés et les citoyens en général. Je partage donc le combat mené par Contribuables Associés.

La France est l'un des pays développés qui a le plus de charges et le plus de dépenses publiques. L'entreprise et le citoyen français sont à bout de souffle. Il est urgent de passer du constat à l'action. Certes, depuis 2002, le gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives en matière fiscale : la baisse des impôts sur le revenu, ainsi que sur les sociétés, l'exonération des taxes professionnelles sur l'investissement, l'allègement de la taxe professionnelle... Concernant l'ISF, nous ne sommes pas allés assez loin, même si le bouclier fiscal vient améliorer la situation.

Mais la fiscalité, ce n'est pas seulement la fiscalité d'État. Pour un citoyen, c'est aussi la fiscalité indirecte avec, par exemple, la TVA et, bien sûr, les impôts locaux.

Pourquoi ai-je présenté cette proposition de loi visant à limiter la hausse de la fiscalité à deux fois l'inflation pour les collectivités territoriales – c'est-à-dire les communes, les intercommunalités, les départements et les régions ? C'est parce qu'après les élections régionales et cantonales de 2004, nous nous sommes aperçus que, sous prétexte de décentralisation, un certain nombre d'exécutifs locaux en ont profité pour augmenter la fiscalité dans des proportions insupportables.

Une mission d'information, dirigée par Hervé Mariton, a présenté des conclusions accablantes. Il vous en parlera lui-même dans quelques instants. Le président de la commission des finances, Pierre Méhaignerie, s'intéresse énormément à cette question et viendra aussi exposer son point de vue.

Je souhaite parler simplement de ce que j'ai vécu dans ma région, mais la mission d'information a constaté la même chose presque partout. Pour les régions socialistes, la décentralisation est un vrai prétexte politique pour assumer et assurer le financement de programmes tout à

« Sous prétexte de décentralisation, un certain nombre d'exécutifs locaux ont augmenté la fiscalité dans des proportions insupportables. »

***« La
juxtaposition des
collectivités
territoriales
conduit chacun à
faire tout et
n'importe quoi. »***

fait démagogiques. En Languedoc-Roussillon, le nouveau président, Georges Frêche, a augmenté la fiscalité locale de 80 %, afin de financer des mesures purement démagogiques : la gratuité des livres pour tous, des ordinateurs pour tout le monde et une campagne médiatique sans précédent, qui a coûté le prix de deux lycées, pour changer le nom de la région, qu'il voulait rebaptiser « Septimanie », avant d'y renoncer piteusement. Dans cette gabegie générale, l'argent des contribuables a été jeté par les fenêtres.

Or nous avons le devoir de bien gérer nos collectivités en pensant aux familles et aux contribuables, qui, au bout de la chaîne, mettent toujours la main à la poche et qui, aujourd'hui, n'en peuvent plus. Il faut donc trouver un juste équilibre entre le degré de service public et celui de fiscalité.

Je ne veux pas occulter, même si cela a déjà été débattu précédemment, le problème de l'intercommunalité. Elle avait deux vocations : une vocation d'aménagement du territoire et une vocation à faire des économies. Or il apparaît que nous avons institué un nouvel échelon administratif, générateur de nouvelles dépenses publiques. Ainsi, l'objectif initial a-t-il été totalement dévoyé.

Par ailleurs, cette juxtaposition des collectivités territoriales conduit chacun à faire tout et n'importe quoi. Les compétences se chevauchent, ce qui contribue à augmenter encore la dépense publique.

Un certain nombre de mesures doivent donc être prises, au-delà de ma proposition de loi, qui a une visée plutôt symbolique. Il faut que nous soyons raisonnables au niveau des collectivités territoriales, que nos compétences soient clairement définies et que le politique reprenne le pouvoir sur la haute administration des ministères. Celle-ci a aujourd'hui la bride sur le cou et fait ce qu'elle veut comme elle veut, tandis que les expressions politiques sont de moins en moins entendues par nos concitoyens, avec comme conséquence l'abstention et les votes extrêmes. À nous, politiques, de remettre en question ce pouvoir bureaucratique bloquant, sclérosant et extrêmement onéreux.

Les vertus de la concurrence et de l'expérimentation

*par Jean-Philippe Delsol,
avocat au barreau de Lyon, administrateur de l'IREF*

Vous m'avez demandé de vous exposer dans quelle mesure l'État contribue à la dépense locale. Au risque de vous décevoir, je dirais que cette contribution n'est pas directe. En effet, la compensation est aujourd'hui plus claire et mieux garantie qu'elle ne l'était. Il est vrai que, depuis vingt-cinq ans, s'opère un transfert massif de compétences de l'État aux collectivités territoriales. Je voudrais simplement citer en exemple les départements, avec les revenus minimums – RMA, RMI et allocation de dépendance – les régions, avec le transport et la formation, et l'ensemble des collectivités, avec l'éducation. Ce sont des compétences nombreuses et lourdes. Le transfert représente des parts très significatives des budgets locaux. Chacun d'entre nous sait notamment que les dépenses d'assistance sociale dans les départements représentent en général sensiblement plus de la moitié de ces budgets.

La difficulté, à laquelle nous nous heurtons tous, est que, ces dernières années, les dépenses ont augmenté souvent beaucoup plus vite que les ressources traditionnelles, voire que celles qui sont transférées aux collectivités territoriales. C'est ainsi que nous en sommes arrivés à un transfert de charges et de ressources très net puisque, au fond, sur les vingt-cinq dernières années, les ressources et les dépenses de l'État ont plutôt baissé, en pourcentage du PIB, tandis que les ressources et les dépenses des collectivités locales augmentaient sensiblement.

Entre 1993 et 2004, en partant d'une base de 100, les dépenses des collectivités locales sont passées à 170 et celles de l'État, dans le même temps, de 100 à 136 ou 137. Ces transferts de compétence se sont effectués dans un esprit que, pour ma part, je trouve extrêmement vertueux. Les textes fondateurs de ces transferts, et notamment les dernières modifications constitutionnelles, les lois de 2003 et 2004, en rappellent les grands principes: la subsidiarité, la libre administration, l'expérimentation, l'indépendance, la libre disposition des ressources, l'égalité des transferts et l'autonomie financière. Tout ceci va dans le bon sens.

***« Entre 1993
et 2004, en
partant d'une
base de 100, les
dépenses des
collectivités
locales sont
passées à 170
et celles de l'État,
de 100 à 136. »***

**« La fiscalité –
notamment la
fiscalité locale –
n'est plus
compréhensible. »**

Alors pourquoi le système ne fonctionne-t-il pas, ou pas toujours ? Et qu'est-ce qui peut nous indiquer qu'il fonctionne, ou pas ? Je crois que c'est au fiscaliste et au contribuable de définir un critère qui permette de répondre à cette question.

Il est vrai que le niveau global de prélèvements obligatoires est excessif, et même très excessif. Nous connaissons les chiffres : depuis maintenant presque vingt ans, le niveau des prélèvements oscille à 44 % du PIB en France. Par rapport aux autres pays européens, pour ne citer qu'eux (une comparaison mondiale serait encore pire), nous comptons franchement parmi les mauvais élèves. Les quelques pays qui sont au-dessus de nous en matière de prélèvements obligatoires sont les pays du nord : la Suède, le Danemark, la Belgique. Mais nous sommes très au-dessus de pays comme l'Angleterre ou l'Irlande. Ce premier critère est important.

Nous devons, en outre, nous poser certaines questions : les niveaux de prélèvement sont-ils ou non supportables ? La décentralisation, telle qu'elle est conçue, va-t-elle aider à réduire la dépense et le niveau de prélèvement pour mettre en phase, mieux qu'aujourd'hui, le contribuable citoyen avec celui qui vote et assume la dépense ? Peut-être le malaise que nous ressentons aujourd'hui, à Paris et ailleurs, provient-il en partie de ce décalage entre le citoyen et l' élu, qui s'explique en particulier parce que la fiscalité – notamment la fiscalité locale – n'est plus compréhensible.

Les « quatre vieilles », comme on les a longtemps appelées, n'ont pas fini de mourir. Ces quatre impôts locaux, qui ont un peu plus de deux siècles, permettent encore, sous des formes abâtardies, de prélever l'essentiel des ressources propres des collectivités locales. Vos assemblées ont veillé à ce que la notion de ressources propres soit bien définie, à ce que les collectivités territoriales aient un certain pouvoir sur l'assiette ou le taux ; et c'est bien, parce que ce n'était pas le cas jusqu'en 2003. Mais ceci n'empêche que, globalement, les collectivités territoriales perdent la main sur leurs ressources et que lorsqu'elles ont la capacité de fixer les taux, elles le font de manière à la fois compliquée et inéquitable.

Nul n'ignore que, d'une rue à l'autre, entre deux communes, les différences d'assiettes, par le jeu de l'évaluation, sont parfois considérables. Chacun sait qu'il existe des différences d'évaluation considérables au niveau du bâti entre une maison moderne et une maison ancienne

renovée de manière identique. Ces différences peuvent aller d'un à trois. Ceci n'est ni inadmissible, ni compréhensible, ni supportable.

La fiscalité locale est trop complexe. Rappelons que la Révolution française a hérité d'un système qu'elle n'a pas aboli, mais transformé en le simplifiant. Les légistes qui ont aidé Napoléon à éditer ses codes ont fait un travail de synthèse et de simplification considérable. Je crois que nous en sommes là et qu'il faut procéder à notre tour à ce travail : tant que nous replâtrons, nous n'y arriverons pas.

Le deuxième problème est l'inadéquation entre les dépenses et les recettes. Notre Institut de recherche économique et fiscale est un institut européen qui fait travailler des chercheurs dans toute l'Europe. Nous avons effectué des recherches dans une douzaine de pays européens, qui nous ont conduits à démontrer, avec des résultats probants, que la fiscalité la plus douce et la mieux acceptée se trouve là où les collectivités qui dépensent sont celles qui lèvent l'impôt. La collectivité qui utilise les fonds qu'elle lève elle-même pour les dépenser au profit du contribuable citoyen est mieux acceptée. Généralement, elle bénéficie également des niveaux de prélèvement plus bas. Or les transferts qu'opère l'État, même au travers de pseudo-ressources propres, font perdre la main à la collectivité sur ses ressources. Je crois qu'il y a, dans cette inadéquation entre ressources et dépenses, un vrai défaut, au-delà de la complexité du système actuel. D'autres pays ont une meilleure adéquation : je pense en particulier à la Suisse, avec peut-être moins de niveaux – communes, cantons, État fédéral – alors que nous avons beaucoup plus de niveaux de dépenses et de prélèvements. Citons également les États-Unis, où les niveaux de prélèvements et de dépenses sont mieux en adéquation et, en étant plus lisibles, donnent l'exemple d'une fiscalité effectivement mieux comprise et plus douce.

Il faut instaurer une véritable autonomie. Nous devrions à cet égard nous inspirer de pays qui ont opéré cette révolution ces dernières années. Je pense à la Belgique, même si j'ai dit tout à l'heure que le niveau de prélèvement y était très élevé. Je peux citer d'autres exemples : l'Italie, pays certes décrié, mais où la décentralisation est un vrai succès ; et l'Espagne, qui elle, est une réussite tant au niveau fédéral que local. Ce pays a donné à ses collectivités territoriales, surtout aux régions, non seulement une part des impôts nationaux – aussi forts que la TVA ou l'impôt sur le revenu – mais aussi la liberté d'en voter le taux. N'est-ce pas plutôt ainsi que le transfert doit s'opérer ? La vraie décentralisation doit profiter aux contribuables. En Espagne, le taux de prélèvement obliga-

« La fiscalité la plus douce et la mieux acceptée se trouve là où les collectivités qui dépensent sont celles qui lèvent l'impôt. »

« Une vraie concurrence implique que les collectivités territoriales puissent librement choisir de dépenser plus, ou moins, selon le souhait des contribuables. »

toire, qui était de 49,5 % en 1993 (plus élevé qu'en France), est tombé à 39,5 % en 2003. C'était, il est vrai, avant les dernières élections législatives espagnoles, mais les efforts accomplis ont été considérables. On n'en rencontre d'ailleurs pas de plus forts en Europe au cours de ces vingt dernières années : 10 points de moins de prélèvement obligatoires !

La vraie décentralisation doit donner à chaque collectivité la liberté d'expérimenter. Si les régions avaient pu expérimenter leur CPE, nous aurions peut-être rencontré moins de problèmes. Si nous arrivions à mettre en œuvre des réformes locales, plutôt que nationales, ce serait plus facile et nous ne provoquerions pas systématiquement ce bouillon de culture national que nous connaissons. L'expérimentation est bonne parce qu'elle permet justement de tester ce qui est valable et ce qu'il ne l'est pas. Mais pour cela, il faut une vraie autonomie, c'est-à-dire une vraie concurrence.

Une vraie concurrence implique que les collectivités territoriales puissent librement choisir de dépenser plus, ou moins, selon le souhait des contribuables.

La concurrence fonctionne au profit des contribuables. J'en veux pour preuve – chacun l'a en mémoire – ce qui s'est passé avec, non pas les taxis, mais les voitures de location de la Marne. Le département a amorcé une réforme pour attirer de la matière économique et il s'est vu peu de temps après, à cause du refus de la concurrence et de l'expérimentation, priver de cette liberté de fixer librement le taux de la taxe sur les véhicules de société.

Voilà quelques réflexions pour essayer d'avancer sur un chemin que je sais ardu. Je sais aussi qu'il est plus facile de parler quand on n'est pas parlementaire, mais je crois que vous êtes aussi là pour écouter ce qui peut venir d'ailleurs.

La demande publique n'est pas infinie

*par Hervé Mariton,
député de la Drôme*

En tant que parlementaires et qu'élus locaux, la question de la fiscalité locale est centrale, à la fois dans notre réflexion et notre action politique. Mes collègues ont bien voulu, l'an dernier, me confier la mission de rapporteur de la Commission d'enquête sur l'évolution de la fiscalité locale, commission qui a travaillé durant l'année 2005, encouragée, si j'ose dire, par l'augmentation, voire l'explosion des taux de fiscalité régionale des régions qui avaient basculé à gauche. La question avait d'ailleurs été posée, évidemment par nos collègues de gauche, de la légitimité du Parlement à s'interroger sur l'évolution de la fiscalité locale et à mettre en place cette commission d'enquête. L'idée courait, pas seulement à gauche d'ailleurs, que chacun devait se mêler de ce qui le regardait et que les questions de fiscalité nationale ressortaient légitimement de la responsabilité des parlementaires, mais pas les questions de fiscalité locale. À cette objection, il fut répondu que la déclaration des droits de l'Homme donne bien la responsabilité au Parlement de constater l'utilité de la contribution publique, quelle qu'elle soit. Nous avons donc toute la légitimité requise pour regarder ce qui se passait à l'échelle des collectivités locales. Nous sommes certes dans un pays décentralisé, mais aussi uni et, sur le fond, de manière plus concrète, directe et simple, toute fiscalité sort de la poche du même contribuable.

Le deuxième point, c'est que le rapport, lorsqu'il a été publié en juillet 2005, a provoqué quelques débats parce qu'au fond, l'idée que nous défendions le contribuable était pour nos collègues, et plus particulièrement ceux de gauche, assez insupportable. Il est vrai que j'avais choisi de l'intituler, à la fois parce que c'est le fond des choses et qu'il n'est pas non plus interdit de sourire un peu, « *Le contribuable se rebiffe* » ! C'est une vérité : les différents experts que nous avons auditionnés lors de nos travaux le confirment. Prenons en particulier l'exemple de la taxe foncière : des contribuables de catégorie sociale moyenne, qui ont des biens immobiliers non négligeables, peuvent se trouver, au moment où ils prennent leur retraite, dans une situation où l'impôt local leur devient réellement insupportable et peut leur donner envie de se rebiffer. Le sous-titre du rapport est : « *Transparence, responsabilité, efficacité, le refus de la fatalité* ».

« Le contribuable se rebiffe ! C'est une vérité : les différents experts que nous avons auditionnés lors de nos travaux le confirment. »

« Si nous acceptons l'idée d'une augmentation infinie de la fiscalité locale, il arrivera un moment où, le niveau d'impôt finira par être supérieur à 100 % des revenus ! »

Refus de la fatalité, tout simplement parce qu'il n'y a pas de déterminisme sur l'augmentation infinie de la fiscalité locale. En effet, si nous acceptons l'idée d'une augmentation infinie de la fiscalité locale, il arrivera un moment où, sans même parler du bouclier fiscal que nous avons heureusement voté dans les débats budgétaires de la fin de l'année 2005, le niveau d'impôt finira par être supérieur à 100 % des revenus !

Je souhaite tout d'abord brocarder trois idées supposées reçues dans un débat qui relève souvent de la facilité de raisonnement et de la pensée unique. Tout d'abord, l'énoncé assez fréquent qui consiste à dire, pour justifier l'augmentation de la fiscalité locale : « *Heureusement que nous sommes là, sinon l'investissement local serait en dessous de tout, compte tenu de la pauvreté de l'investissement de l'État.* » Je pense que cette posture est assez fréquente et se nourrit de critiques très justifiées et très légitimes sur l'action de l'État. Nous, parlementaires de la nation, n'aurions pas de leçons à donner sous prétexte qu'au regard de la gestion de l'État – dettes, déficit –, les collectivités locales seraient plus vertueuses. D'ailleurs, la loi les oblige à la vertu, par exemple en matière de déficits, alors que cette vertu ne s'impose pas à l'État. Attention à cette idée : ce n'est pas parce que les uns font mal que les autres sont obligés de faire pire !

S'y ajoute par ailleurs, en substrat, l'idée qu'il existe au fond une demande infinie. Nous avons auditionné de nombreux responsables, je pense notamment aux auditions sur l'intercommunalité. Et cette idée revient souvent qu'il y a une demande, à laquelle il faut bien que quelqu'un réponde, pour apporter une ambition nouvelle. J'assistais récemment à un colloque où était évoquée la question des conditions de réponse aux problèmes liés à la petite enfance dans le milieu rural nouveau. Heureusement, des structures engagent des dépenses nouvelles qui permettent de créer des crèches en milieu rural, alors que jusqu'à présent personne n'y répondait. Mais jusqu'où va la demande ? Il faut avoir une analyse politique et l'expliquer avec toute la mesure et le tact qui conviennent : l'idée que je souhaite défendre est qu'il n'y a pas d'évolution infinie de la dépense locale.

Cette idée selon laquelle il faut tout le temps poser des ambitions nouvelles finit par être épuisante, y compris pour les citoyens. Je pense que nos compatriotes ne sont pas hermétiques à l'idée que l'on fasse des choix. Ils préfèrent souvent des dépenses plus modestes, consistant à améliorer la propreté des rues et l'entretien des trottoirs, plutôt que des

dépenses somptuaires, même si elles sont financées pour partie par d'autres collectivités. Voilà donc ma réponse sur ce premier point : il vient un moment où il y a une limite à la dépense locale, et des choix à faire.

Le deuxième point, évoqué il y a un instant, regarde la définition de la responsabilité des uns et des autres. Il est clair que le système du mille-feuille conduit à de nombreux partages de responsabilités, et cela de différentes manières. Dans la technique de la décision, il est aujourd'hui extrêmement pénalisant de dire non quand tant d'autres disent oui. Pour le maître d'ouvrage, dire non quand il peut laisser l'addition à d'autres financeurs n'est pas facile. De même, pour des cofinanceurs qui achètent, pour des sommes chacune apparemment modeste, le ticket d'entrée à la cérémonie d'inauguration. Ce point alimente des débats assez classiques, qui n'avancent pas, sur le nombre de niveaux de collectivités et sur la répartition des compétences. Dans le rapport de la commission, nous avons fait une proposition qui peut faire avancer le débat, consistant à poser non pas des contraintes absolues pour les collectivités, mais des contraintes de responsabilités.

Il faut distinguer, collectivité par collectivité, le domaine qui ressort de sa compétence et sur lequel elle est inégalable ou irremplaçable, et ce qui ressort de sa libre intervention. Si le conseil général ne s'occupe pas des routes départementales, personne ne peut le remplacer. En revanche, quand le conseil général participe à un investissement universitaire, il se positionne sur une autre catégorie de dépense. Il est possible d'essayer de distinguer les dépenses qui correspondent aux compétences de base de la collectivité. Dans le domaine scolaire, elles sont assez faciles à identifier, et si nous parlons du handicap ou de la formation pour un conseil régional, nous distinguons bien les compétences pour lesquelles la collectivité est irremplaçable de celles pour lesquelles elle ne l'est pas. Je pense que la distinction de ces deux budgets, même si la mise en œuvre suppose plus de subtilités, pourrait être un principe utile.

La question du nombre de structures n'est pas nouvelle. Le débat revient souvent au groupe UMP, de manière assez passionnante, mais il est vrai qu'au moment de prendre la décision, le stylo hésite et la décision s'avère difficile à prendre. Par exemple, un niveau a été ajouté : celui des pays, et nous sommes beaucoup à nous dire que ce n'était pas forcément opportun. Cependant, les jeux de pouvoir rendent les choses extrêmement compliquées. Mais cette question de l'empilement des structures se pose tout de même. La distinction du principal et de l'accessoire est un début de réponse qui nous conduit à une certaine spécialisation. Cette

« Il faut distinguer les compétences pour lesquelles la collectivité est irremplaçable, de celles pour lesquelles elle ne l'est pas. »

« Il n’y a pas de raison pour que la vie des collectivités locales, dans un pays aussi politisé que le nôtre, soit le seul endroit d’où la politique est absente. »

logique nous mènerait à clarifier les compétences des uns et des autres et à un début de solution aux problèmes de structures.

La deuxième fausse vérité du débat sur la fiscalité locale consiste à dire qu’il n’y aurait pas de différence entre la gauche et la droite. J’ai été frappé de voir l’énergie que mettaient nos camarades socialistes pour essayer de démontrer absolument qu’il n’y avait pas vraiment de différences entre eux et nous. La gestion des collectivités ne serait pas si politique que cela et il n’existerait pas vraiment de différences de choix entre la droite et la gauche. Je pense au contraire qu’il y a des différences. Cela ne veut pas dire que tous les élus de droite sont vertueux et tous les élus de gauche ne le sont pas, mais si vous regardez les rares régions de droite aujourd’hui, elles ne font pas les mêmes choix fiscaux que les régions de gauche. Il en va de même pour les départements: même si vous trouvez des départements de droite qui augmentent beaucoup, les départements de gauche, tendanciellement, augmentent en moyenne davantage. La relation à la dépense n’est pas tout à fait la même. C’est une réalité que beaucoup de gens, à gauche, refusent et qu’il est même assez confortable pour les gens de droite de nier. Le fait d’avoir pas, ou peu, de responsabilités dans les associations d’élus, m’autorise à dire que celles-ci, telles que nous les connaissons, portent à cet égard une responsabilité considérable. Les associations d’élus font émerger une sorte de consensus autour d’une enveloppe de revendications, ce qui fait qu’elles développent un discours syndical plus que politique.

C’est une revendication conventionnelle, perpétuelle, qui n’enrichit pas énormément le débat. Leur système de pouvoir est ancré dans la négation de la différence droite-gauche, ce qui appauvrit considérablement le débat, sans compter l’affaire de l’intercommunalité, qui s’est construite au nom de l’apolitisme supposé de ces structures, alors que cet apolitisme est un rêve. En général, quand on en choisit le président c’est une mécanique extrêmement partisane qui prévaut!

La réalité est partisane: dans ma ville, j’ai un club de pétanque de gauche et un club de pétanque de droite. Dans la Drôme, il existe assez souvent, pour des raisons historiques, la « gym » Jeanne d’Arc et la « gym » civile, le basket Jeanne d’Arc et le basket civil. Chacun comprend bien ce que cela signifie en réalité. Il n’y a pas de raison pour que la vie des collectivités locales, dans un pays aussi politisé que le nôtre, soit le seul endroit d’où la politique est absente. C’est une vue de l’esprit, même si des enjeux de territoire font émerger des zones de recouvrement: « *Je te*

« passe le sel, tu me passes le poivre. » Nous avons intérêt à mettre en avant les déterminants politiques si nous voulons faire progresser le débat.

La troisième fausse affirmation, et je ne suis pas tout à fait d'accord avec notre ami Jean-Philippe Delsol, énonce la nécessité d'une réforme globale de la fiscalité locale. Je me méfie toujours des réformes globales. Derrière cette idée, promue par la gauche et à laquelle la droite tend parfois à se rallier, pointe la volonté de créer un impôt sur le revenu départemental. Compte tenu de la pensée fiscale dominante de notre pays, vous n'initiez pas une réforme globale de la fiscalité locale sans aboutir à une réforme fiscale de gauche. Ce n'est pas très orgueilleux comme énoncé, mais je crains que ce ne soit la réalité.

Je ne crois pas à la réforme globale de la fiscalité locale, parce que je suis inquiet de la sociologie naturelle de notre pays : on part avec de bonnes intentions et on arrive avec des pensées socialistes ! Pour ma part, je préfère une actualisation continue des bases, par exemple à l'occasion des cessions ou des successions : c'est la proposition de la commission d'enquête. Certaines collectivités effectuent aujourd'hui un gros travail dans ce sens.

Quant aux points additionnels, ils sont en général assez discrets et il est assez facile de dire que c'est la faute de l'État. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de vrais problèmes, en termes de fiscalité locale. Il est par exemple vrai, et les départements ont raison à ce sujet, que la TIPP est un transfert curieux, bien qu'il ne soit pas défavorable en tant que tel, parce que l'État garantit de toute manière le niveau de base. Ceux qui dénoncent le non-dynamisme de la TIPP oublient, s'agissant des départements, de rappeler que ceux-ci ont tout de même bénéficié ces dernières années d'une évolution extrêmement favorable des droits de mutations. Ce qui m'inquiète le plus, avec la TIPP, c'est qu'il s'agit d'un impôt mort à terme. L'évolution des carburants et celle de la politique pétrolière et énergétique de notre pays font que la base pétrolière est appelée à s'amenuiser considérablement, et même à disparaître.

Revenons aux causes du dérapage de la fiscalité locale, et notamment au fameux déterminisme. Certains affirment qu'il est dans la nature même d'un impôt d'augmenter. C'est une vision discutable de l'évolution du monde...

Le plus absurde, c'est quand Ségolène Royal vous explique que si les impôts augmentent en Poitou-Charentes en 2005, c'est parce qu'il faut

« Certains affirment qu'il est dans la nature même d'un impôt d'augmenter. C'est une vision discutable de l'évolution du monde... »

« Nous sommes assujettis à un système qui impose des normes infinies. »

payer l'assurance des personnels, techniciens et ouvriers de service des lycées de la région. Pourtant, en 2005, le conseil régional n'a pas encore à charge les personnels en question. Cela enrichit peut-être les compagnies d'assurance, mais ça appauvrit la région sans raison. Voilà pour les vertus de madame Ségolène Royal.

Après le déterminisme, se pose le problème de la contrainte normative. C'est une vraie question : tout doit être mis aux normes et cela coûte cher. Nous sommes assujettis à un système qui impose des normes infinies. Pointons aussi l'irresponsabilité dudit système, dans lequel l'État est le premier contribuable de la fiscalité locale. Un poète patois a défini le socialisme : « *Mi fumai, tu payou* », « *Je fume, tu payes* ». Nous en connaissons le résultat.

Nous pouvons également évoquer un bien curieux principe de précaution qui consiste à sous-évaluer volontairement les entrées et donc à majorer en conséquence les taux d'impôt. Cette précaution est aussi prise au cas où l'État ne respecterait pas la Constitution. Certains nous ont dit : « *Nous augmentons les impôts en 2005, non pas parce que nous le devons, mais parce que nous ne sommes pas certains que l'État respecte ses engagements.* »

Le désengagement supposé de l'État est en partie vrai, mais la réalité montre qu'il s'agit d'un amalgame assez hétérogène. Alors, la décentralisation est-elle la cause de l'augmentation de la fiscalité locale en 2005 ? Non, car il existe une grande diversité de comportements, selon les collectivités.

Pour terminer, je crois que le véritable enjeu est de savoir si la demande publique est infinie.

Si oui, nous n'avons pas fini de voir augmenter les impôts. Mais je suis persuadé qu'il est politiquement possible de convaincre de la nécessité de modérer la dépense publique et l'impôt.

Une fiscalité particulière

par Hansjörg Blöchliger,

expert du Fiscal Relations Network (OCDE)

Le Fiscal Relations Network est un centre de l'OCDE créé en 2004. Il s'agit d'un réseau d'experts qui réfléchissent sur les relations financières entre États. Le centre s'occupe également de toutes les questions que vous traitez aujourd'hui : fiscalité locale, relations budgétaires, décentralisation... La France fait évidemment parti de ce réseau. Puisque ces questions vous intéressent, vous pouvez vous mettre en contact avec la délégation française auprès de l'OCDE, pour avoir plus d'influence sur les questions qui sont traitées par notre organisme.

Vous m'avez posé la question suivante : la fiscalité locale française est-elle une exception dans l'OCDE ? Je peux déjà vous donner la réponse : la fiscalité locale française n'est pas exceptionnelle, mais elle est particulière. Il faut être prudent et diplomate ! Il y a une différence entre exceptionnelle et « particulière ». Ce sont ces particularités de la fiscalité française que je vais aborder.

Le taux de fiscalité des différents pays de l'OCDE a déjà été évoqué. La France est effectivement l'un des pays où la fiscalité est des plus élevées. Il n'existe que quelques pays, la Suède, la Belgique et la Finlande, où la fiscalité est plus élevée qu'en France. En France, nous pouvons estimer ce taux de fiscalité entre 44 % et 47 % du PIB. La moyenne dans l'OCDE est d'environ 36 %, ce qui est nettement plus bas. La moyenne européenne se situe entre 40 et 41 %.

Cette fiscalité a évolué nettement ces vingt-cinq dernières années. En France, elle a augmenté de 8 points, soit une montée de 38 à 47 %. Certains pays ont connu une augmentation encore supérieure, avec par exemple une hausse de 16 % en Italie. Ce qui vous intéresse probablement davantage, c'est la fiscalité des différents niveaux de gouvernance. Si on compare, dans les différents pays de l'OCDE, le pourcentage des dépenses allouées au niveau local ou régional, la France est toujours le pays le plus centralisé de l'OCDE. Environ 18 % des dépenses y sont effectuées par toutes les collectivités territoriales, qui prélèvent 12 % des impôts. À cet égard, trois pays seulement sont plus centralisés que la

« Si on compare, dans les différents pays de l'OCDE, le pourcentage des dépenses allouées au niveau local ou régional, la France est toujours le pays le plus centralisé de l'OCDE. »

**« L'autonomie
sur la fiscalité
locale a
relativement
augmenté en
France : environ
les deux tiers de
la taxation
locale sont sous
le contrôle des
collectivités
territoriales. »**

France : la Grèce, le Portugal et le Luxembourg. En fait, ce niveau de centralisation-décentralisation a très peu évolué en France ces dix dernières années, contrairement à d'autres pays comme l'Espagne, l'Italie et les pays de l'Europe de l'Est, qui ont fortement décentralisé. Si l'on compare le niveau local en France, tous niveaux confondus, avec le niveau municipal dans d'autres pays, les différents niveaux territoriaux français ont moins de compétences et récoltent moins d'impôts que le seul échelon municipal dans d'autres pays de l'OCDE.

La structure des impôts en France représente un autre élément intéressant. En fait, la France est un pays anglo-saxon dans le sens où la structure des impôts locaux ressemble davantage aux pays comme l'Irlande, la Grande-Bretagne, le Canada ou les États-Unis qu'aux pays du continent européen. Ce qui signifie que la plus grande partie de fiscalité locale repose sur la taxe foncière. Sur ce point-là, la France est assez particulière. À l'OCDE, nous considérons la taxe foncière comme un bon impôt, parce qu'il est immobile. Si les résidents quittent un village, l'impôt ne part pas avec eux. Par rapport à d'autres impôts, il n'a pas de mauvaise influence sur la croissance économique. Je souhaite juste vous montrer que l'OCDE considère le système de taxation locale en France, par rapport à d'autres systèmes fiscaux, comme assez favorable.

Nous avons également étudié l'autonomie dont les collectivités locales jouissent sur leurs propres impôts, à savoir leur capacité ou non à changer les taux et/ou les bases.

Sur la base d'une enquête réalisée en 2005 auprès des pays de l'OCDE, nous avons constaté que l'autonomie sur la fiscalité locale a relativement augmenté en France : environ les deux tiers de la taxation locale sont sous le contrôle des collectivités territoriales. Il existe d'autres pays, comme l'Allemagne, pourtant un pays fédéral, où le contrôle des municipalités et même des länder sur leurs propres impôts n'est pas très élevé : c'est l'État central ou les régions qui définissent le taux et la base des impôts locaux. Au global, nous voyons qu'en France, les collectivités territoriales n'ont pas beaucoup d'impôts, mais qu'elles ont une autonomie assez élevée sur ces impôts.

Là où nous rejoignons vos débats, c'est que certaines régions et municipalités utilisent cette autonomie en augmentant les taux d'impôt. Je trouve intéressante votre discussion, car, du point de vue de l'OCDE, c'est la première fois que des élus nationaux s'occupent de fiscalité locale.

Dans la plus grande partie des pays de l'OCDE, ils diraient: « Stop à la hausse de la fiscalité nationale! » Car dans ces pays, c'est la fiscalité nationale qui augmente et non la fiscalité locale. Ils s'occupent beaucoup plus du grand monopole de l'État et de sa fiscalité car les collectivités territoriales sont souvent dans une compétition très intense entre elles et n'ont pas la possibilité d'augmenter énormément leur fiscalité sans perdre des résidents, qui vont tout simplement bouger d'une collectivité territoriale à l'autre. Le débat français sur la fiscalité est donc une vraie particularité.

Si la fiscalité est en général assez élevée en France, la fiscalité locale ne pèse en fait pas très lourd, puisqu'elle revient à environ 10 % du revenu global français. Le problème tient peut-être plus à une question de perception ou de relation entre le niveau national et le niveau local qu'à une vraie pression sur la fiscalité locale. Mais j'ignore beaucoup de choses de votre pays et tout ceci reste probablement à discuter!

« Si la fiscalité est en général assez élevée en France, la fiscalité locale ne pèse en fait pas très lourd, puisqu'elle revient à environ 10 % du revenu global français. »

Traiter les finances publiques comme les particuliers traitent les leurs

par François Scellier,

député et président du conseil général du Val-d'Oise

***« Lorsqu'un élu
pense qu'il peut
ou doit répondre
à toutes les
sollicitations qui
lui sont faites il
glisse vers une
démarche
d'augmentation
continue de la
charge fiscale. »***

Je crois qu'il est toujours très difficile de parler de fiscalité locale sans parler des ressources des collectivités territoriales. En fait, la fiscalité locale n'est qu'un élément de la ressource sur laquelle vivent les collectivités territoriales. Il existe de nombreuses dotations de l'État, que ce soit la dotation globale ou celle de décentralisation pour les départements. Je souhaite vous faire partager le fruit de mon expérience, comme maire pendant dix-huit ans et président d'un conseil général depuis dix ans.

À la base, tout est une question de philosophie. Si l'on veut traiter les finances publiques comme on traite ses finances de particulier, je crois qu'on a beaucoup plus de chance d'arriver à maîtriser l'impôt. Un particulier a ses ressources, avec peut-être quelques possibilités de les augmenter, mais il est en tout cas obligé de faire ses choix en fonction de ce qu'il a. Mais lorsqu'un élu pense qu'il peut ou doit répondre à toutes les sollicitations qui lui sont faites – puisqu'il aura toujours la possibilité de faire varier les impôts – il glisse vers une démarche d'augmentation continue de la charge fiscale.

J'ai fait la démarche inverse dans une commune de 20 000 habitants de la région parisienne, dont le taux de fiscalité locale était le plus élevé de tout le département. Au niveau du département du Val-d'Oise, cela fait dix ans que nous n'avons pas augmenté les taux. Je ne dis pas que les moyens du département sont restés stables, ce serait faux : ils ont augmenté dans la mesure où il y a eu de l'enrichissement, qui a fait rentrer plus de taxe professionnelle. Je crois qu'une démarche vertueuse consiste à dire : « *Voilà ce que sont mes possibilités et à partir de là, je dois couvrir les besoins de mes concitoyens.* » Cette démarche n'est pas toujours facile, mais elle donne la possibilité de maîtriser les impôts, pour autant que les circonstances le permettent.

De la nécessité d'une guerre dure

*par Pierre Méhaignerie,
président de la commission des finances*

Début avril, les socialistes se réunissent à Lille pour dénoncer un État défaillant qui les obligerait à augmenter les impôts locaux. Voilà leur message. Je pense que nous devons réagir fortement et nous appuyer sur les faits, dont certains nous sont totalement méconnus.

L'opacité actuelle du système rend la démagogie parfaitement vendable: 90 % des électeurs sont prêts à accepter le message de nos opposants. Il faut savoir que la dépense locale reste aujourd'hui électoralement payante. Quand vous dépensez 100 euros, vous ne demandez que 10 euros à 50 % de vos contribuables. Tant que la structure n'aura pas évolué, la dépense continuera à augmenter, au rythme de 4 % en volume. Et, si la dépense publique locale augmente, comme la dépense d'État, nous allons droit dans le mur, car nous ne pourrons pas payer nos dépenses de vieillesse et de santé, ou continuer à voir l'endettement s'aggraver.

Je souhaite citer deux chiffres. La taxe d'habitation payée par les Français s'élèvera à 11 milliards d'euros et la dotation des parts, dégrèvement compris, à 75 milliards d'euros. Si vous ajoutez à ces 75 milliards les 25 milliards payés par les entreprises, nous arrivons à un total 100 milliards d'euros. La petite taxe d'habitation a coûté 11 milliards et l'impôt foncier bâti 15 milliards.

Comment en sortir? Je pense qu'il nous faut attaquer, avec des faits et des chiffres. Mais le plus grave, c'est que j'essaye, depuis deux mois, d'obtenir du ministère des Finances des éléments concrets, sans y parvenir. On me donne des tableaux incompréhensibles. Il faut savoir que depuis dix ans, les dotations d'État, en terme de dégrèvement, ont augmenté de 12 milliards d'euros. L'État a donc donné beaucoup plus que ce qu'il reprend. Il y a une petite exception avec les départements, je le reconnais, mais elle est temporaire. La vraie question est: « *Comment reprendre le combat de la vérité?* »

La première vérité, c'est qu'aucun élu, aujourd'hui, ne sait ce que représente dans sa ville la part de dégrèvement, de taxe d'habitation et de taxe professionnelle.

« Aucun élu, aujourd'hui, ne sait ce que représente dans sa ville la part de dégrèvement, de taxe d'habitation et de taxe professionnelle. »

« Je voudrais – et nous avons besoin de votre association – que nous lancions vraiment une campagne dans l'intérêt du public. »

C'est énorme ! Dans certaines villes, 20 % seulement des citoyens payent la taxe d'habitation à temps complet, 35 % étant totalement exonérés et 45 % dégrévés. De fait, plus vous dépensez, plus vous êtes aidé. Je prends un autre exemple : dans les Alpes-Maritimes, le dégrèvement par habitant de la seule taxe d'habitation est de 75 euros, alors que pour un département pauvre comme la Haute-Saône ou la Lozère, il est seulement de 15 euros.

Si on ne change pas la structure des budgets des collectivités locales, la dépense va continuer à augmenter. Nous avons là, avant le mois de septembre 2006, une vraie campagne de communication à mener, à partir d'exemples concrets. La démagogie actuelle ne sert pas l'intérêt général et il faut trouver, entre nous, les moyens pour que la dépense ne soit plus électoralement payante.

Je propose que nous posions un principe : au-delà d'un certain pourcentage et compte tenu de la base fiscale, toute augmentation induit une diminution de la dotation globale de fonctionnement d'État ; et inversement toute maîtrise permet un accroissement de la DGF d'État. Il faut s'engager dans une guerre dure parce que si nous ne disons rien, nous la perdrons, pas seulement politiquement, mais surtout au regard de l'intérêt général. Je voudrais – et nous avons besoin de votre association – que nous lancions vraiment une campagne dans l'intérêt du public. Pour cela, il faut un exemple concret, en voici un : le ministère des Finances n'a jamais transmis à la direction des collectivités locales les niveaux des dégrèvements des taxes professionnelles et des taxes d'habitations. Et je ne suis pas certain que les chiffres ne soient pas faux. C'est même peut-être pour cela qu'ils ne nous sont pas transmis !